

Repères relatifs aux attributions et retraits d'emplois concernant les classes ordinaires du premier degré

La carte scolaire du premier degré s'élabore en première approche par l'examen des effectifs prévisionnels des écoles, confronté ensuite à l'analyse du contexte local.

Les effectifs

Est examinée en hypothèse d'attribution d'emploi la situation des écoles dont l'effectif moyen par classe se situerait au minimum à :

- 30 élèves en école maternelle ou structure maternelle d'école primaire, non compris les enfants de deux à trois ans qui sont accueillis dans la limite des places disponibles ;
- 26 élèves en école élémentaire.

Est examinée en hypothèse de retrait d'emploi la situation des écoles dont l'effectif moyen par classe se situerait, après retrait d'un emploi, au maximum à :

- 27 élèves en école maternelle ou structure maternelle d'école primaire ;
- 25 élèves en école élémentaire.

Les écoles situées dans les quartiers relevant de la politique de la ville ou en zone d'éducation prioritaire, ainsi que celles scolarisant les enfants du voyage font l'objet d'un examen qualitatif particulier.

Le contexte local

Les cas recensés sont examinés en fonction des éléments de contexte local, qu'ils soient d'ordre territorial, social, pédagogique ou fonctionnel, tels que :

- l'évolution de la structure dans la période proche (fermeture de classe à la rentrée précédente, progression assurée à court terme de la démographie intéressant l'école) ;
- la pérennité des structures pédagogiques à deux classes (RPI ou écoles isolées) ;
- l'accompagnement d'une organisation en réseau d'école ;
- l'existence d'une population socialement très défavorisée (politique de la ville notamment) ;
- la coïncidence d'hypothèses de fermeture en maternelle et en élémentaire sur le même site ;
- l'existence, ou la capacité d'accueil, des locaux scolaires ;
- les investissements réalisés récemment à la demande de l'Éducation nationale ;
- l'organisation pédagogique possible.